

Contacts

EMR de la Cornouaille

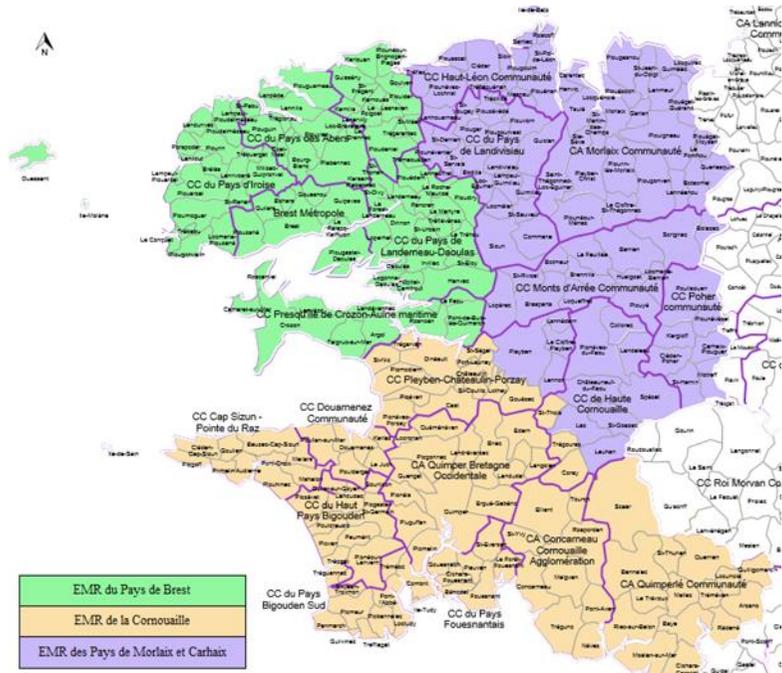
Jean-Baptiste Dupuy
 Fondation Massé-Trévidy
 4 rue des Saules
 29600 Ergué Gabéric
 Tél. 02 98 55 58 42 - Fax : 02 98 55 71 19
 Email : EMRCornouaille@fmt.bzh

EMR des Pays de Morlaix et Carhaix

Gaëlle CHARLOU
 Fondation Massé-Trévidy
 19 rue du Pont Coz
 29600 Morlaix
 Tél. secrétariat : 02 98 72 00 99 ou
 06 30 04 88 17
 Email : EMRPaysMxCx@fmt.bzh

EMR du Pays de Brest

Sophie Rochard
 Sauvegarde de l'Enfance 29
 6 rue de Douarnenez
 29200 Brest
 Tél : 02 98 41 84 11 ou 07 64 49 56 70
 Fax : 02 98 42 44 47
 Email : EMRPaysBrest@adsea29.org



La Sauvegarde



FONDATION
 MASSÉ-TRÉVIDY

**Equipes Mobiles Ressources
 interinstitutionnelles
 en Finistère**

**Au soutien d'équipes
 pédagogiques et éducatives**



Les Missions des EMR

- S'adresser aux équipes de professionnels en questionnement et/ou en difficulté dans l'accompagnement d'enfants et d'adolescents, de 3 à 20 ans, présentant des difficultés psychologiques dont l'expression perturbe leur socialisation, leur accès aux apprentissages, ...
- Recueillir les difficultés et les aménagements déjà mis en place.
- Soutenir l'équipe dans un travail d'analyse de la situation et d'élaboration des perspectives et possibilités.
- Co-construire des réponses adaptées afin d'éviter les ruptures de parcours des enfants.
- Mettre en perspective des relais, des ressources mobilisables dans le réseau partenarial.

Une équipe interdisciplinaire et inter-institutionnelle inscrite dans un réseau territorial

- En fonction des territoires, les EMR peuvent être composées d'un pédopsychiatre, d'un cadre, d'une psychologue, d'une infirmière d'un secteur pédopsychiatrique et d'éducatrices spécialisées.
- Tous les professionnels partagent leur temps de travail entre l'équipe mobile ressources et un autre secteur professionnel (médico-social, social, sanitaire ...).

Les Modalités de travail

- Les échanges sont confidentiels et gratuits.
- Les rencontres concernent les professionnels ; plusieurs temps d'échanges et de réflexion seront proposés à l'équipe en fonction des situations. L'EMR ne rencontre pas l'enfant, ni sa famille.
- L'EMR est sollicitée sur saisine institutionnelle, l'enfant bénéficiant ou pas d'une notification MDPH.
- Les parents sont informés de l'intervention de l'EMR par l'équipe l'ayant sollicitée.
- L'EMR intervient en complément des accompagnements existants, sans s'y substituer.

Comment solliciter les EMR ?

- La fiche « saisine » est complétée et envoyée à l'EMR du territoire, après validation du responsable institutionnel de l'équipe demandeuse.
- Cette fiche « saisine » peut être obtenue auprès des responsables de l'institution ou directement en contactant l'EMR de votre territoire.
- Les EMR réceptionnent la fiche « saisine » et prennent contact avec l'équipe afin de convenir des modalités de rencontre.